

Retrouvez l'information en continu sur internet : <http://www.cndt.sn>, <http://www.pact.sn>



P.03

Edito: L'ambition nationale vers l'autosuffisance en ressources animales par Ndiawar PAYE



P.14

Dialogue des Territoires: Panel de haut niveau « autour des ressources partagées »

ECHOS des **TERRITOIRES**



Un magazine pour nos terroirs **N° 003 Juillet 2022**

CONFLITS ENTRE ELEVEURS ET AGRICULTEURS

P.12

Les solutions d'apaisement en question



P.09

ENTRETIEN EXCLUSIF AVEC LE MINISTRE DE L'ELEVAGE ALY SALEH DIOP



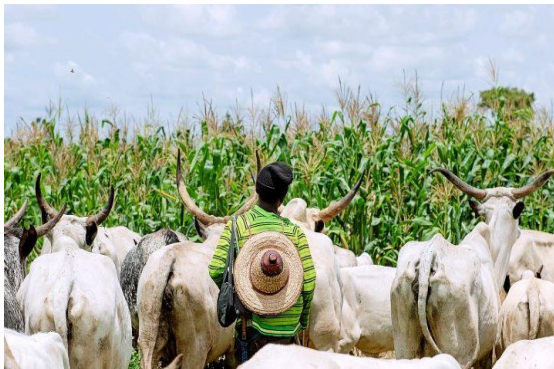
P.15

21 JUIN: DAKAR RETROUVE LA FETE DE LA MUSIQUE

Sommaire

CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS

Les solutions d'apaisement en question



Actualités

Dialogue des Territoires: Panel de haut niveau « autour des ressources partagées »



Directeur de publication : Papa Abdoulaye DIOP
Directeur de rédaction : Boubacar Demba SADIO
Chef d'édition : Sonia BASSE
Infographie : Mamadou Lamine KASSE
Iconographie: Birama NDIAYE

Editorial

L'ambition nationale vers l'autosuffisance en ressources animales par Ndiawar PAYE **P.03**

Dossier

Guest-Edito: 7^{EME} EDITION DE LA JOURNEE DE L'ELEVAGE A DAHRA DJOLOF : Les fortes recommandations du Président de la République Macky SALL **P.05**

Entretien :avec le Ministre de l'élevage M. Aly Saleh DIOP **P.09**

Reportage: Conflits entre agriculteurs et éleveurs - les solutions d'apaisement en question **P.12**

Actualités:

Dialogue des Territoires: Panel de haut niveau « autour des ressources partagées » **P.14**

Fête de la musique 2022: Dakar entre passé et présent pour un futur culturel plus rayonnant **P.15**

Tabaski 2022: la fête se prépare malgré une conjoncture internationale délicate **P.16**

Portrait:

Dieynaba SIDIBE, une pionnière dans le pastoralisme **P.17**

Portrait



**Mme Dieynaba SIDIBE, une pionnière
dans le pastoralisme**

L'AMBITION NATIONALE VERS L'AUTOSUFFISANCE EN RESSOURCES ANIMALES PAR NDIAWAR PAYE



Ndiawar PAYE Conseiller spécial à la Présidence de la République

Le Sénégal comporte deux zones bioclimatiques distinctes: le bassin arachidier et la zone sylvopastorale. On estime que plus des 2/3 du cheptel sénégalais se trouvent dans ces deux zones. Elles sont complémentaires tant du point de vue de la production que de celui de la commercialisation. Alors que la zone sylvo-pastorale a principalement une vocation de naissance, le Bassin arachidier se spécialise dans le réélevage et l'engraissement des animaux pour les marchés terminaux, particulièrement celui de Dakar. Il est clair aujourd'hui que l'élevage constitue « *un secteur clé* » de l'économie sénégalaise de par les revenus qu'il génère, mais également de par sa contribution à la croissance des activités du secteur primaire. L'élevage sénégalais tire cette distinction de sa diversité :

Un élevage pastoral supposé immuable, caractérisé par sa mobilité, son caractère extensif, sa faible intégration des marchés ; Un élevage agro-pastoral, moins visible mais plus valorisé, associé à une intégration agriculture-élevage garantie d'intensifica-

tion et de durabilité ;

Un élevage intensif urbain ou périurbain, où se projettent les fantasmes de la modernité importée.

Conscient de l'importance clé que l'élevage doit avoir pour atteindre l'émergence à l'horizon 2035, le Plan Sénégal Emergent (PSE) a très tôt eu pour stratégie de faire du secteur de l'élevage sénégalais « un secteur compétitif, satisfaisant de manière durable la demande nationale en produits animaux et assurant la promotion socio-économique de ses acteurs ». A ce titre, l'accent a été mis depuis quelques années sur la recherche avec l'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA) qui permet à notre pays de développer aujourd'hui de réelles activités de recherche avec de vraies avancées dans des technologies liées aux productions végétales et animales, forestière et halieutiques. La santé des espèces élevées a été également placée au cœur de la vision stratégique pour un élevage émergent en permettant à la médecine vétérinaire de gagner en quantité et en qualité pour un meilleur accompagnement des éleveurs. Enfin le gouvernement sénégalais a pris l'option d'améliorer le cadre institutionnel et législatif depuis 2013 afin d'offrir aux acteurs du secteur un cadre plus efficace pour développer leurs initiatives. Ces différentes orientations publiques ont permis aujourd'hui au Sénégal d'améliorer sensiblement ses performances en matière de productions animales. Quelques chiffres illustratifs pour appuyer ces propos. La production de viande ovine et bovine s'établissait en 2020 à plus de 250.000 tonnes. Elle était presque de moitié au début de la dernière décennie.

La filière laitière également connaît chaque année de réelles progressions pour s'établir à près de 250 Millions de litres annuel. Deux filières de l'élevage dans lesquelles notre pays a connu de telles avancées qu'il rentre aujourd'hui dans les standards régionaux. Que de chemins parcourus en 10 ans !

Cette dynamique positive de l'élevage sénégalais est certes due à la volonté politique du Chef de l'Etat Macky SALL d'accompagner ce secteur clé dès 2012 mais elle est également due au dynamisme de certains acteurs du secteur notamment ceux qui interviennent dans le système semi-intensif et intensif de production. Ils ont su profiter avec intelligence de l'introduction dans notre pays de nouvelles technologies et de nouvelles techniques afin de booster leurs activités et permettre à notre pays de disposer de critères de performance standardisés.

En définitive, l'élevage sénégalais semble actuellement s'inscrire dans une trajectoire de croissance endogène. Les parties prenantes du secteur doivent s'organiser pour que cette dynamique de croissance

soit durable et équitable. A ce titre, il nous semble judicieux que l'action publique s'oriente vers l'accompagnement du secteur en ciblant quatre (04) axes d'interventions stratégiques. Le premier est sans nul doute le renforcement des stratégies d'accroissement de la productivité et des productions animales. Le deuxième est la création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage traditionnels. Le troisième axe devrait être l'amélioration de la mise en marché des produits animaliers. Le dernier axe devrait concerner l'actualisation et le renforcement du cadre institutionnel d'intervention. Pour que l'élevage sénégalais nourrisse le Sénégalais !

MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA CNDT

Les missions de la Commission nationale du Dialogue des Territoires – CNDT – sont précisées par le Décret n°2015-1970 du 28-12-2015 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la CNDT.

Ces missions sont au nombre de six (06) :

- ◆ Assister Monsieur le Président de la République dans la définition de mécanismes de coopération territoriale ;
- ◆ Accompagner le Gouvernement dans la promotion des Groupements d'intérêt communautaire;
- ◆ Aider les collectivités locales à la mise en place de groupements d'intérêt communal et à la création d'Etablissements publics territoriaux;
- ◆ Faciliter la constitution des groupements territoriaux ou pôles territoires;
- ◆ Faciliter les relations entre gouvernement et collectivités locales d'une part et d'autre part entre collectivités locales pour améliorer la concertation entre acteurs territoriaux;
- ◆ Fournir au Président de la République et au Gouvernement, les analyses nécessaires au renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des collectivités locales.

La mise en œuvre des missions de la CNDT permettra l'atteinte des objectifs suivants :

Faciliter la cohésion économique, sociale et territoriale grâce à la valorisation de mécanismes de coopération territoriale ;

Aider à la définition des dispositifs de gouvernance des territoires en favorisant le dialogue intra-territorial et interterritorial;

Appuyer le renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des collectivités locales en définissant des mécanismes adaptés pour leur mobilisation

7^{EME} EDITION DE LA JOURNEE DE L'ELEVAGE A DAHRA DJOLOF : Les fortes recommandations du Président de la République Macky SALL

La septième édition de la Journée nationale de l'élevage tenue à Dahra Djolof, qui était placée sous le thème : « Entrepreneuriat et investissement pour un élevage moderne et durable » était un moment fort d'échanges et de réflexions sur les opportunités et contraintes du secteur, pour trouver les meilleurs stratégies de doper la productivité, l'employabilité et la compétitivité de l'élevage, au bénéfice des pasteurs, des agropasteurs et des autres acteurs des productions animales. Cette journée dédiée aux éleveurs confirme la grande ambition que le président Macky SALL a pour ce secteur qui est un véritable levier d'autonomie du Sénégal en matière de productions laitières, de viande, etc. Retour sur le discours du chef de l'Etat prononcé à Dahra Djolof le 27 novembre 2021.



Son Excellence, le Président Macky SALL

« Chers acteur de l'élevage, je vous félicite et vous remercie pour cette grande mobilisation qui traduit votre engagement constant et votre adhésion remarquable à ma vision de développement inclusif et durable de l'élevage.

C'est un agréable plaisir de présider, après une année de pose imposée par la pandémie Covid-19, la 7^{ème} édition de la Journée nationale de l'élevage. Cette journée, mes chers compatriotes, est une rencontre spéciale qui entre dans le cadre de la relance économique portée par le Plan Sénégal Emergent. Cette stratégie de relance, j'y insiste,

traduit mon ambition d'intensifier notre marche vers la souveraineté alimentaire à travers la promotion de produits du consommateur local adossée en particulier au renforcement de productions de lait et de viande. Voilà qui confirme le rôle primordial de l'élevage dans la sécurité alimentaire, dans l'entrepreneuriat, l'emploi et la croissance économique. Cela est dû sans doute à la capacité de résilience du secteur de l'élevage. Et cela on le doit aux éleveurs. Ce secteur qui a contribué en 2020 pour 4,3 % du PIB national malgré le contexte de la pandémie. Toutefois, pour conforter

l'élevage dans son double rôle de facteur de résilience et de moteur de croissance, nous devons ensemble engager l'amélioration durable des productions animales avec la promotion des investissements dans le secteur de la professionnalisation des acteurs. D'où la pertinence de l'actualité du thème de la présente édition, à savoir : « Entrepreneuriat et investissement pour un élevage moderne et durable ».

Le moment est venu d'instaurer un dialogue instructif afin de susciter un changement fondamental de paradigme pour renforcer la place de l'élevage dans l'économie nationale. Et ceci à travers l'investissement privé massif de l'entrepreneuriat soutenu par l'Etat. A ce titre mon gouvernement avait mis en place déjà de façon prospective des dispositifs d'encadrement et de financements adaptés en vue de créer un environnement plus propice à l'investissement privé et à l'entrepreneuriat dans des secteurs productifs comme l'élevage. Il s'agit entre autres du Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP), du Fonds Souverain d'Investissement Stratégique (FONSIS), de la Banque nationale de développement économique (BNDE), de la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ). A ces instruments, il faut ajouter la Banque agricole, la Compagnie d'Assurance Agricole du Sénégal et la Mutuelle des éleveurs du Sénégal. Je voudrais également citer la contribution essentielle du Fonds d'Appui à la Stabulation dont le budget a été porté à trois milliards en 2020. Nous le savons, la pandémie Covid-19 avec les enjeux climatiques actuels et la conjoncture économique nous rappelle que nous souveraineté alimentaire réside plus que jamais dans la valorisation solidaire de nos ressources endogènes. Cela requiert la mise en place d'un système de financement souple et simple, visible facilitant les investissements et l'exploitation des énormes potentialités de notre élevage. En vérité la combinaison de l'investissement

public avec le financement privé et le développement du partenariat public-privé constitue un levier clé pour la réalisation de notre vision d'un élevage attractif pourvoyeur de richesses et de l'emploi. C'est dire le bien fondé du forum, Monsieur le ministre, organisé sur la question les 18 et 19 novembre dernier avec les organisations professionnelles d'éleveurs en vue d'exploiter les opportunités d'investissements. J'ai écouté les conclusions de ce forum. Aussi voudrais-je vous assurer que les recommandations issues de ce conclave feront l'objet d'une exploitation judicieuse par le gouvernement, qui veillera à l'application des mesures incitatives que j'ai prises en vue de renforcer l'attractivité du secteur de l'élevage. Il convient en outre d'accorder une importance majeure à la promotion des cultures fourragères sur l'étendue du territoire nationale. Pour cela il faut augmenter encore les forages pastoraux, l'eau et développer le pré-ferlo qui va être un programme essentiel pour le développement de l'élevage et de l'agriculture. Le projet qui prendra du l'eau du lac de Guiers et qui va le renvoyer vers Linguère et vers le Ferlo afin d'assurer des couloirs pour le développement de l'élevage et de la production agricole. Il convient aussi d'accorder une importance à la lutte contre les feux de brousse pour préserver les pâturages naturels, à la sécurisation du bétail avec le concours des forces de défense, de sécurité, mais également de la justice, à l'optimisation de la couverture vaccinale du cheptel pour renforcer la santé animale, à la mise en place d'une plate-forme digitale d'information sur le secteur, à la finalisation, dès les semaines à venir du Code pastoral pour une meilleure encadrement de l'activité d'élevage, enfin à la création, dans le cadre du Programme N , d'emplois durables dans le secteur pour les jeunes en rapport notamment avec la DER/FJ guichet unique qui a déjà injecté entre 2018 et 2021, 9 530 000 000 francs Cfa pour 17 090 bénéficiaires.

Ces financements de la DER concernent l'autonomisation pour 4 426 000 000 francs Cfa ; des très petites et moyennes entreprises pour 2 194 000 000 ; des opérations tabaski pour 2626 400 000 francs Cfa, etc. Nous avons également la production laitière à hauteur de 284 400 000 déjà financés. Globalement, la DER apportera en 2022 au secteur de l'élevage dans le cadre du PAVI une enveloppe 8 500 000 000 dédiés aux chaînes de valeurs lait, poulet, bétail, viande.

Renforcer les financements, c'est maintenir la dynamique de performance du secteur et l'engagement collectif des acteurs des filières. Ce qui nous a valu des résultats probants tels que l'augmentation de la production nationale pour le lait passée de 202 000 000 de litres en 2012 à 267 800 000 litres en 2021 avec l'importation de 3355 génisses à haut potentiel laitier.

Je disais donc qu'à partir de 2022, nous allons porter la subvention pour l'importation de génisses à 50%, et ceci sur une durée au moins de 10 ans de façon à améliorer durablement le potentiel génétique de ces vaches de la production laitière. Nous avons également la réalisation et la réhabilitation de 83 centres de collecte de lait, la construction de 100 laiteries ainsi que la réhabilitation du Ranch de Doly Djibo Lety KA. C'est le lieu de rappeler chers éleveurs, l'impératif de mettre en place un modèle de gestion inclusif afin de préserver la vocation de ce sanctuaire qu'est le Ranch de Doly Djibo Lety KA, qui est sanctuaire pastoral de garantir l'exploitation optimale de son potentiel. Je saisis cet instant particulier pour réaffirmer mon ambition de poursuivre le renouveau du secteur de l'élevage en vue de la pleine valorisation de nos énormes potentialités pastorales. C'est tout le sens de la mise en place d'un Programme de modernisation spécifique des filières animales pour réduire significativement les importations de lait au Sénégal, mais également de

viande. C'est aussi toute la pertinence du Programme national intégré du développement de l'élevage au Sénégal. C'est toujours dans cette perspective de consolidation que je place le lancement officiel du premier recensement national de l'élevage au Sénégal dont le but est d'avoir une maîtrise précieuse des données sur l'élevage. Ceci est indispensable à la gouvernance optimale du secteur. Cette grande opération inscrite au cœur du Programme de compétitivité de l'agriculture et de l'élevage et financé avec l'appui de la Banque mondiale et du Fonds international pour le développement agricole (FIDA). La mise en œuvre réussie du recensement exigera l'implication de tous les acteurs notamment les organisations professionnelles qui devront jouer un rôle de premier plan dans la sensibilisation des populations. Et ceci en étroite collaboration en l'ANDS.

Un secteur de l'élevage moderne doit disposer de ressources humaines de qualités et motivées, mais également asseoir des méthodes de production et d'exploitation innovantes. Je souligne comme processus d'amélioration des conditions de travail des agents du ministère de l'élevage est amorcé avec le recrutement de 475 agents, l'alignement de l'âge de la retraite à 65 ans et des avantages des docteurs vétérinaires et des médecins. Ces efforts de motivations du personnel seront élargis aux autres catégories d'agents. Au demeurant, je demande au Ministre de l'élevage d'œuvrer avec les acteurs à la transition consensuelle vers un semi-intensif à intensif à travers la création, suivant le modèle de Doly, d'un Réseau cohérent et complémentaire d'un nouveau Ranch pour renforcer la préservation de nos ressources pastorales et du potentiel génétique. Le renforcement de la dimension pastorale des domaines agricoles communautaires en particulier au niveau de Dodji et de Sangalkam. Le recentrage du Fonds Stab sur

sa vocation de développement de l'élevage intensif. A cet égard, je porterai les ressources du Fonds stab à 5 milliards de francs par an. Le ministre en charge de l'élevage devra par ailleurs réfléchir à la mise en place de réseaux d'abattoirs adaptés répondant aux normes et en conformité avec nos aspirations en matière d'aménagement et de développement du territoire. Je rappelle également aux ministres concernés l'impératif de procéder à l'actualisation et à l'aménagement durable des parcours de bétail et des zones de pâturage. C'est une problématique économique, sociale et sécuritaire. Il appelle des concertations et des solutions rapides.

Je voudrais avant de clore mon propos remercier l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui appuient le Sénégal dans le développement du secteur de l'élevage. Je veux nommer la Banque mondiale, le FIDA, la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique de Développement, la FAO, l'Union Européenne, mais également les ONG ainsi que les Institutions communautaires comme l'UEMOA. Je félicite votre ministre Aly Saleh DIOP et ainsi que l'ensemble de son personnel pour cette organisation réussie ici à Dahra Djolof mais aussi pour la nouvelle dynamique insufflée au département de l'Elevage. Je voudrais

rendre hommage à cet instant précis au défunt député Adama SOW qui a beaucoup œuvré pour l'Elevage. Puisse Allah le Tout-puissant l'accueillir en son paradis éternel. Je voudrais associer aux félicitations les prédécesseurs du ministre Aly Saleh DIOP. J'ai cité Mme Aminata Mbengue NDIAYE, et j'ai cité le ministre Samba Ndiobène KA qui ont également contribué à la redynamisation totale du secteur de l'élevage. Mes remerciements vont également à l'ensemble des agents du département de l'élevage, aux organisations professionnelles d'éleveurs, aux acteurs du secteur financier mais une mention spéciale aux femmes dans le secteur de l'élevage. Je réserve une mention spéciale au Lauréat de la présente édition. Tout en les encourageant de persévérer dans les voies de l'excellence. Dès lors j'appelle tous les acteurs à bâtir ensemble une force alliance stratégique public-privé pour assurer une pleine valorisation de l'élevage au bénéfice des opérations et des populations sénégalaises. C'est sur cette note d'espoir que je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour la célébration de la 8^{ème} édition de la Journée nationale de l'élevage. »

Président de la République du Sénégal

Macky SALL



Journée nationale de l'Elevage: Dahra Djolof / région de Louga

ENTRETIEN AVEC M. ALI SALEH DIOP, MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES

« La culture fourragère devient incontournable pour accroître l'autosuffisance en viandes et en lait »

Dans un entretien exclusif accordé au magazine « Echos des Territoires » le ministre de l'élevage et des productions animales aborde la lancinante question des conflits entre agriculteurs et éleveurs, la politique d'autosuffisance en viandes et en lait et les opportunités qu'offre le secteur de l'élevage aux jeunes entrepreneurs à la recherche de l'emploi. Ali Saleh DIOP dévoile également la stratégie mise en place par son



M. le Ministre Aly Saleh DIOP

1. Vous êtes à la tête du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales, depuis novembre 2020. Quels sont les défis de l'heure à relever par le Sénégal pour améliorer la sécurité alimentaire en matière de produits animaux (bétail, viande, lait, volaille, cuirs et peaux) et la création d'emplois (producteurs de fourrage etc...) ?

Les défis de l'heure découlent d'une vision très claire et très ambitieuse de Son Excellence Monsieur le Président Macky SALL pour le secteur de l'Élevage qui veut en faire un secteur compétitif, contribuant de manière durable à la souveraineté alimentaire et à la croissance de l'économie nationale. Cette vision décline pour l'élevage la nécessité d'une satisfaction durable des besoins alimentaires et nutritionnels du Sénégal, d'une

contribution positive des productions animales à l'équilibre de sa balance des paiements, d'une gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité et d'une optimisation des ressources des systèmes d'élevage et du fonctionnement des filières animales.

Ainsi, à travers différents axes stratégiques clairement définis par mon département, les principaux défis adressés consistent à améliorer la sécurisation et la gestion des systèmes d'élevage pastoraux, agropastoraux et périurbains, à accroître durablement la productivité et les productions animales, à renforcer la santé animale et la santé publique vétérinaire, à améliorer la valorisation des produits animaux ainsi que l'accès aux marchés.

L'objectif visé est d'accélérer davantage le rythme de progression de certaines filières comme les viandes rouges et le lait vers l'autosuffisance, avec la mise à l'échelle de la production intensive de viandes et de lait. D'ailleurs, il convient de noter pour s'en réjouir, la décision du Chef de l'Etat d'augmenter à 50% la subvention sur l'importation de génisses gestantes qui va fortement contribuer à l'atteinte de cet objectif, en sus de la mise en œuvre d'un vaste programme de développement des cultures fourragères pour booster davantage la production laitière. Parallèlement, seront consolidés les acquis notoires enregistrés par la filière volaille qui a déjà réussi le pari de l'autosuffisance et qui se projette dans une perspective de production nationale d'œufs à couver.

2. La cohabitation entre agriculteurs et éleveurs débouche souvent sur des conflits majeurs. Comment faire face à cette préoccupation pressante?

Les moments les plus difficiles pour la cohabitation des agriculteurs et éleveurs coïncident avec la saison des cultures et les périodes de récoltes. Ces conflits se passent surtout le long des axes de transhumance et dans les zones agricoles. Fort de ce constat, mon département a déjà consenti des investissements pour identifier 755 kilomètres de couloirs de transhumance et mettre des balises sur les zones les plus sensibles : à savoir 321 km dans les départements de Koumpentoum et Kounghoul réalisé par le PRAPS, 258 km entre Podor et Touba et 176 km sur l'axe Gabou – Sadatou en cours de réalisation par le Projet de Développement des Exploitations pastorales du Sénégal (PDEPS). Ces couloirs ont une largeur qui varie entre 50 et 100 mètres selon la disponibilité foncière des zones traversées et les conventions locales et/ou les accords sociaux au sein des communautés traversées.

3. La gestion de l'espace est l'une des causes liées aux conflits récurrents dans le milieu agropastoral. Quel rôle les Collectivités territoriales doivent jouer pour accompagner les initiatives de l'Etat ?

Les collectivités territoriales ont un rôle primordial à jouer autant dans la délimitation des couloirs de transhumance que dans la création des conditions de cohabitation pacifique et mutuellement bénéfique entre éleveurs et agriculteurs. Parmi ces conditions, doit dorénavant figurer la création de zones dédiées à l'élevage et particulièrement à la culture fourragère qui contribuera à rendre mieux disponible le fourrage et mettre un terme à la divagation des animaux. Le projet de Code pastoral déjà élaboré et en cours de finalisation vise également à améliorer la gestion de l'espace pastoral pour per-

mettre à tous les acteurs qui y interviennent de pouvoir mener leurs activités dans des meilleures conditions, dans le respect de l'environnement et la préservation du climat social.

4. Parmi les mesures à encourager pour l'essor du secteur de l'Elevage, votre département ministériel mène la politique de la culture fourragère. N'est-ce pas là une opportunité à saisir pour inciter les jeunes à la recherche de l'emploi à se lancer dans ce créneau ?

La culture fourragère devient actuellement incontournable pour accroître la productivité en viandes et en lait. Ainsi, pour accompagner les éleveurs dans la pratique de la culture fourragère, mon département, en rapport avec l'Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA) et les Réseaux de multiplicateurs semenciers, travaille à la production et à la démultiplication de semences fourragères certifiées mis à la disposition des éleveurs. Aussi, en relation avec des organisations d'éleveurs et de jeunes, des périmètres de cultures fourragères sont en train d'être aménagés au CRZ de Dahra et à Nguékhokh où des forages dédiés seront installés. Des initiatives privées de culture fourragère se développent de plus en plus comme c'est le cas actuellement de la culture de la luzerne dans la vallée du fleuve Sénégal. C'est dire que la culture fourragère constitue un vaste marché avec une forte demande qui offre beaucoup d'opportunités aux jeunes entrepreneurs à la recherche de secteur porteur.

5. Nous sommes à moins de deux semaines de la célébration de la Tabaski. Face à la conjoncture économique, quelle est la stratégie mise en place par le Ministère de l'Elevage pour non seulement approvisionner le marché, mais surtout pour rendre accessible le prix du mouton?

La stratégie mise en place par mon département s'appuie principalement depuis quelques années sur le

renforment de la production, la santé animale, l'organisation des producteurs et l'accès au financement. Ces actions combinées commencent à produire des résultats assez probants en termes d'amélioration substantielle de l'offre locale. Pour preuve, à date, nous sommes quasiment dans les mêmes tendances de disponibilité que l'année dernière avec moins d'importation. En d'autres termes, si cette marge de progression se maintient, l'on peut atteindre l'autosuffisance en moutons dans quelques années malgré une demande nationale croissante et quotidienne.

Les facilités accordées aux opérateurs par le Chef de l'Etat et son gouvernement ainsi que la subvention de l'aliment de bétail ont permis de créer les conditions d'une forte mobilisation de l'offre nationale, complétée par l'importation pour couvrir convenablement toute la demande avec des niveaux de prix raisonnables, c'est-à-dire des prix non spéculatifs pour les consommateurs mais qui rémunèrent correctement l'investissement des éleveurs.

6. Par rapport à l'autosuffisance en moutons de tabaski, et dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme National d'Autosuffisance en Moutons (PRONAM), l'Association des Maires du Sénégal a proposé au Ministère de l'Elevage et des Productions animales une initiative pour contribuer à la réalisation de l'objectif dudit programme. Qu'en est-il de cette initiative ?

Cette initiative dénommée IMAM (Initiative des Maires pour l'Autosuffisance en Moutons) s'inscrit dans un vaste programme de mon département intitulé Programme national d'Autosuffisance en Moutons (PRONAM). Le projet IMAM se poursuit avec l'entame de sa seconde phase qui sera bientôt lancée pour 5 ans. En effet, la phase pilote d'une durée de deux (2) ans a concerné 24 communes dans 5 régions du Sénégal en utilisant comme stratégie de développement « le passage du don » initié par HEIFER International.

Ces résultats se résument, entre autres, à des naissances constatées qui s'élèvent à 1274 moutons pour 74 béliers géniteurs fournis par le MEPA en plus de 64 bergeries construites et 1850 brebis fournies par l'AMS avec l'accompagnement technique de l'ONG HEIFER.

Au regard des résultats satisfaisants enregistrés par le projet, il sera procédé au mois d'août prochain au lancement de la 2ème phase de mise à l'échelle qui cible 250 communes dans 10 régions pour toucher 121410 ménages. Avec un objectif de placements de moutons évalués à 63133, le passage de dons permettra d'enregistrer un effectif de 121410 sujets au terme du projet.

En plus du PRONAM, le Projet de Développement des Exploitations pastorales du Sénégal (PDEPS) prévoit de réaliser 180 bergeries d'ici la fin de l'année. Chaque bergerie va employer au moins 5 personnes pour une production estimée à 150 moutons par an chacune. Ceci va contribuer à mettre sur le marché un effectif de 90 000 moutons par an. Toutes ces initiatives devront à terme nous acheminer vers l'atteinte de l'objectif d'autosuffisance en moutons que la Chef de l'Etat nous a assigné.

Boubacar Demba SADIO

CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS : LES SOLUTIONS D'APAISEMENT EN QUESTION

L'économie du Sénégal repose essentiellement sur le secteur primaire et en particulier sur l'Agriculture qui englobe le secteur des cultures et le secteur de l'élevage. Le secteur primaire emploie plus de 50% de la population active et contribue à hauteur de 15% à la formation du PIB. Cette évolution est à mettre sur le compte du sous-secteur agricole qui a contribué pour plus de 50% à la formation du PIB du secteur primaire et du dynamisme du sous-secteur de l'élevage. Cette relative importance des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage dans la création de richesse nationale explique la raison pour laquelle les tensions pouvant ralentir ou réduire l'activité dans ces secteurs doivent être appréhendées, comprises et solutionnées. Focus sur les causes des conflits séculaires entre agriculteurs et éleveurs et esquisses de solutions avec le Dr Kader AKA, Consultant et Administrateur de "AKA GROUP : ELEVAGE PASTORALISME"



Dr AKA, Docteur Vétérinaire - Consultant

Le Sénégal comptait en 2017 environ 3,6 millions de têtes de bovins, 6,9 millions d'ovins et 5,9 millions de caprins, soit un capital-bétail d'une valeur de 752,6 milliards de FCFA. Selon la Cellule des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Elevage et de la Production animale (MEPA), il existe au Sénégal, trois grands systèmes d'élevage :

- le système agropastoral dans la Vallée du Fleuve Sénégal, le Bassin arachidier et la zone Sud du pays qui est lié à des cultures pluviales ou irriguées;
- le système périurbain dans la zone des Niayes (côtière) avec un type d'élevage intensif et semi-intensif qui joue un rôle important dans l'approvisionnement des villes et qui constitue un secteur d'emploi non négligeable pour certains

migrants internes. Cependant son extension est freinée par l'urbanisation croissante ;

- le système pastoral qui est rencontré dans les zones sèches au Nord du pays. Dans ce système, les contraintes liées au milieu naturel, notamment la dispersion dans l'espace des ressources en eau et en pâturage et leur variabilité dans le temps imposent une grande mobilité des groupes humains et du bétail. Le mode de vie et l'ensemble des activités productives sont subordonnés à la sécurisation du cheptel. Ce dernier système est donc un élevage qui se réfère aux modes de conduite des troupeaux et qui nécessite des déplacements d'amplitude variable pour assurer l'alimentation des animaux par une exploitation itinérante des ressources naturelles (**la transhumance**). Un système dans lequel, l'élevage est pratiqué de manière extensive avec peu ou pas de complémentation et sans pratique de cultures fourragères ; Selon le Dr AKA : « il existe 4 types de transhumance selon des critères essentiellement fonction des distances à parcourir à des saisons déterminées. Il y a la grande transhumance qui va du Nord (ZSP) au centre Est sur une ligne méridionale au-delà de laquelle sévit la trypanosomiase dont le vecteur est la glossine. Puis il y a la petite transhumance et la micro-transhumance de 5 à 7 km d'amplitude, à l'écart des champs pendant la saison des pluies. Il y a ensuite la transhumance commerciale pour la recherche de revenus monétaires.

Il y a enfin la transhumance inter étatique : Mauritanie-Sénégal ; Gambie-Sénégal et Mali Sénégal ». Le spécialiste considère que « c'est au cours de ces déplacements que naissent les conflits entre éleveurs et agriculteurs ». De manière concrète, le Dr AKA énonce que les principales causes des conflits s'expliquent par le fait que « l'éleveur quitte son terroir d'attache avec son troupeau parce qu'il n'y a plus de pâturage ou d'eau pour aller le chercher ailleurs. Malheureusement l'avancée du front agricole rogne les parcours du bétail et bouche les couloirs de passage des animaux les empêchant ainsi d'accéder à l'eau et aux pâturages existants. En réaction, le bétail entre dans les champs et bonjour les dégâts ». Le Consultant spécialisé en élevage-pastoralisme énonce de manière claire : « en réalité la seule véritable cause des conflits entre agriculteurs et éleveurs est liée à l'accès à l'alimentation du bétail ». Quelles solutions faudrait-il envisager pour un règlement définitif des conflits agriculteurs vs éleveurs et qui peuvent mettre à mal le vivre-ensemble ? Selon le Dr AKA : « Pour trouver une solution à ces problèmes il faut d'abord faire la différence entre l'éleveur et l'animal. L'éleveur est un citoyen comme l'agriculteur ou le maçon qui habite dans une collectivité territoriale et qui a le droit de demander la terre pour habiter ou mener des activités professionnelles telles que, pour l'élevage : l'embouche, la production laitière etc. Les animaux quant à eux sont des êtres biologiques qui ont besoin de manger et de boire chaque jour pour vivre et se multiplier (pérennisation de l'espèce bovine ou ovine). Ils ont droit au foncier pastoral pour le pâturage et les points d'eau contrairement aux semences agricoles qui sont stockées dans des hangars ». Cette distinction étant faite, il poursuit en disant : « la notion du foncier pastoral concerne beaucoup plus les animaux que les éleveurs. C'est pourquoi il est urgent de prendre en compte, dans les stratégies d'aménagement des terroirs, les parcours du bétail

et les couloirs de passage des animaux dans chaque commune afin de leur permettre d'accéder, à l'eau et à l'herbe. En d'autres termes, chaque commune ou collectivité territoriale doit réserver des espaces pour les pâturages et ouvrir des couloirs qui vont mener vers les points d'eau (forage, puits, fleuve etc.). Les terroirs doivent également assurer une continuité de ces aménagements entre les communes ou collectivité territoriale pour permettre aux animaux de quitter les zones très tôt déficitaires en pâturage, pour aller dans les zones agricoles plus fournies en pâturage selon les périodes de l'année. Ce sont ces tracés que l'on peut appeler les autoroutes de la transhumance. Une fois ces aménagements réalisés, il faut d'une part sécuriser juridiquement le foncier pastoral en le considérant comme « une propriété foncière collective » qui doit bénéficier d'un statut juridique approprié (par exemple, classement dans le domaine public de l'Etat avec possibilité de transfert de gestion à la collectivité territoriale concernée) pour assurer leur protection contre toute forme d'empiétement par les cultures ou de remise en cause par d'autres activités ». En plus de ses propositions, il préconise de « sécuriser techniquement le foncier pastoral en le balisant (identification) et en y mettant des infrastructures pastorales (points d'eau, parcs à vaccination, des marchés à bétail, des centres de collecte de lait etc.) ». Il apparaît à la lumière de cette intervention que quatre recommandations fortes peuvent être considérées comme étant les bases d'une résolution des conflits séculaires entre agriculteurs et éleveurs dans nos territoires : la création d'un foncier pastoral dans chaque collectivité territoriale en fonction de sa vocation (pastorale ou agricole), la création de ce qu'il est convenu d'appeler les « autoroutes de la transhumance », la sécurisation juridique et technique du foncier pastoral et, enfin, le développement des cultures fourragères.

Papa Abdoulaye DIOP

DIALOGUES DES TERRITOIRES : PANEL DE HAUT NIVEAU « AROUND DES RESSOURCES PARTAGÉES »

La 2e Conférence thématique du cycle de dialogue s'est tenue à la mairie de la ville de Pikine. Le thème de cette année porte sur « Dialogue autour des ressources partagées ». Elle a été organisée par la Commission nationale de dialogue des territoires (CNDT) et la ville de Pikine. Cette rencontre a été l'occasion pour plusieurs universitaires de réfléchir sur la gestion des ressources partagées, la promotion d'une gouvernance foncière et inclusive et une analyse prospective de la gouvernance des ressources pétrolières et gazières au Sénégal.

Selon le président de la CNDT, le cycle de dialogue se veut « un creuset de réflexions et des propositions pertinentes favorables au développement territorial ». Il ajoute : « A travers les projets d'inter territorialité, nous voulons que les ressources identifiées dans les collectivités territo-

riales soient exploitées de manière judicieuse pour le plus grand bien des collectivités et des personnes qui y vivent», a dit Benoît SAMBOU. Abdoulaye THIMBO, venu participer à cette rencontre, s'est dit satisfait de l'organisation d'une telle rencontre dans sa ville. «Nous sommes surtout satisfaits du thème abordé car nous, élus locaux surtout, ceux qui viennent d'arriver, nous voulons comprendre les missions qui nous sont confiées», a dit le maire de Pikine. Il s'est également prononcé sur la question de la responsabilité sociétale des entreprises. « Au-delà des taxes et des impôts que payent les entreprises implantées dans la ville de Pikine, M. THIMBO avoue que cette Rse est « très faible ».

Boubacar Demba SADIO



Le ministre d'Etat Benoit SAMBOU avec Mr Abdoulaye THIMBO Maire de ville de Pikine

DAKAR ENTRE PASSE ET PRESENT POUR UN FUTUR CULTUREL PLUS RAYONNANT

Dakar, à l'instar des grandes capitales du monde, a renoué avec la fête de la musique ce 21 juin 2022. Ce quarantième anniversaire de la fête de la musique initié par l'ancien Ministre de la Culture de la France Jack LANG a été l'occasion pour les mélomanes sénégalais de découvrir l'éclectisme de la nouvelle scène musicale sénégalaise.



Le Sénégal, à l'instar de la communauté internationale, a célébré la fête de la musique dans tous les départements et à travers divers plateaux à Dakar et dans les capitales régionales.

A Dakar, sur le plateau principal installé au rond-point du Centenaire, l'occasion a été donnée de découvrir la nouvelle scène musicale sénégalaise incarnée par une nouvelle musique et une nouvelle manière de faire de la musique. Jeeba, Samba Peuzzi, Dieyla Gueye ou encore Jahman X-Press, entre autres, ont permis de découvrir ce qui se fait de mieux en matière de musiques urbaines aujourd'hui dans notre pays.

Les collectivités territoriales nouvellement installées, dont certaines « fêtaient » leur premier 21 Juin se voyaient donner l'occasion de pouvoir donner des gages aux acteurs culturels sur leur implication dans le développement culturel et artistiques local.

Ousmane Faye le coordonnateur du comité de pilotage de l'édition 2022 de la fête de la musique ne s'y était pas trompé en déclarant en conférence de presse : « Il faut encourager les collectivités locales

et les communes parce qu'ils ont le pouvoir décentralisé ». A ce titre grâce à des partenariats avec la ville de Dakar et d'autres collectivités locales comme Pikine Guédiawaye, Hann Bel air, HLM, Golf-Sud, Blaise Senghor, etc., il a été possible de faire de la musique partout avec des plateaux thématiques.

Le thème retenu cette année était « Le développement des arts vivants ». L'occasion a été offerte avec ce thème, aux élus territoriaux, d'échanger avec les acteurs culturels et artistiques sur les dispositifs à mettre en place afin que la famille des arts vivants, à savoir la musique, la danse, le théâtre et la mode puisse être soutenue dans ses activités de production, de distribution et de diffusion.

Bien que la nouvelle scène musicale ait été à l'honneur aux allées centenaires, le classicisme a eu également droit à son moment de gloire. En effet, le mythique Orchestra Baobab était à l'honneur sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Dakar. Les mélomanes présents dans cette partie du Centre-ville dakarois ont pu constater avec leurs oreilles que le répertoire du groupe légendaire, ayant fait des décennies, n'a pas pris de ride. Aux sons de « Djin ma Djin ma », « Ndeleng Ndeleng » et « Bul ma min », l'Hôtel de Ville de Dakar a vite fait de se transformer en piste de danse. La fête fut belle et a montré que la scène musicale sénégalaise en perpétuelles mutations sait faire le lien entre passé et présent pour un futur plus rayonnant de la musique sénégalaise.

Sokhna Astou NDAO

TABASKI 2022: LA FÊTE SE PREPARE MALGRE UNE CONJONCTURE INTERNATIONALE DELICATE

La fête de l'Aïd El KEBIR communément appelée TABASKI sera fêtée officiellement au Sénégal le **Dimanche 10 Juillet 2022**. Pour cette année, les besoins du marché national en mouton sont estimés, à **810 mille têtes dont 260 mille pour la région de Dakar**. La précision est faite par le ministre de l'Élevage et des Productions animales, **Aly Saleh Diop**.

A quelques jours de la Tabaski, dans les rues de Dakar et des autres villes sénégalaises, l'ambiance se fait déjà sentir : les marchés sont bondés et les places et terrains vagues sont envahis par les béliers et moutons. Le Mouton ! C'est la star du moment. Les chefs de ménages se bousculent pour s'en procurer un à bon prix. Le Gouvernement à travers son Ministre de l'élevage s'est voulu rassurant : « Je rappelle que cette année encore, nous avons un objectif à atteindre qui est de 810 mille moutons (260 mille pour Dakar). L'année dernière, on avait réussi à atteindre cet objectif (autour de 889 mille) mais la production nationale avait contribué à 70%. Juste pour dire que les éleveurs sénégalais ont compris les enjeux et ont travaillé pour permettre aux Sénégalais de disposer quotidiennement de la viande 12 mois/12 mais aussi de leur permettre d'en disposer le jour de la Tabaski. Cela veut dire que nous sommes à 2 points de l'autosuffisance en

moutons» a déclaré le ministre Aly Saleh Diop hier -mardi lors d'un atelier de validation de la lettre de politique de l'Élevage et des productions animales. D'après le ministre, le Président Macky Sall a adressé une lettre circulaire à l'ensemble des ministères impliqués dans la préparation de la Tabaski pour leur dire « de suspendre les taxes assujetties au commerce de bétail entre le Sénégal et la Mauritanie sur une période allant de 60 jours avant la fête et 45 jours après la fête, et d'assouplir les conditions de transport du bétail depuis le territoire mauritanien jusqu'à n'importe quel point au Sénégal. » Dans un contexte de crise sous régionale avec la très récente réouverture de la frontière malienne, les propos du Ministre peuvent rassurer les nombreux « Goorgorlus » qui ne demandent qu'à trouver un mouton à bon prix. En attendant, bonne fête de Tabaski et Déwénatil à tout le monde !



DIEYNABA SIDIBE, UNE PIONNIÈRE DANS LE PASTORALISME



Dieynaba SIDIBE

Le pastoralisme convient aux femmes. Aujourd'hui, les exemples de réussite de certaines d'entre elles montrent que ce domaine n'est pas l'apanage des hommes. Dieynaba Sidibé apparaît comme la figure féminine qui a sonné le glas de la transmission du métier d'éleveur en lignée masculine. L'élevage est une vie chez la native de Dandafassi, localité située dans la région de Kédougou. Issue d'une famille d'éleveurs, elle sera initiée à la pratique de l'élevage, qu'elle connaît sur le bout des doigts, dès sa tendre enfance. « Mes parents étaient des éleveurs. En vrai peulh, ils m'ont donné une génisse quand j'étais toute petite pour voir ma chance dans l'élevage », a-t-elle confié au magazine « Echos des Territoires ». Une tradition culturelle appelée « tégné » chez les peulhs. Dieynaba Sidibé est une éleveuse de bovins et de moutons reconnue par ses pairs des communautés pastorales du Sénégal. Elle occupe plusieurs casquettes au sein des organisations. Elle est présidente du Directoire national des Femmes en Elevage. Par ailleurs, elle dirige le DIRFEL de Tambacounda. Mme Sidibé

est aussi membre du Comité de Pilotage du Pastoralisme démarré par le projet WULANAF (Projet USAID, Conseil Régional de Tambacounda et le PGIES des Eaux et Forêts du Ministère de l'Environnement). Elle est membre fondatrice du Directoire régional des Femmes de Tambacounda. Et ce n'est pas tout. Dieyna Sidibé est membre du Conseil d'Administration de l'Assurance Agricole.

Elle incarne un leadership de développement grâce à ses nombreuses initiatives visant l'autonomisation des femmes. Elle réussit à former trois mille femmes membres du DIRFEL en transformation des produits laitiers dans la région de Tambacounda. Ainsi, elle participe au dynamisme économique de son territoire natal. Pourtant, Dieynaba Sidibé n'oubliera pas la personne qui guida ses pas vers le succès dans le milieu pastoral. Il s'agit de l'ancien Directeur de l'Elevage Abdoulaye Bouna Sémou Niasse. Ce dernier n'est plus de ce monde. Mais elle doit une fière chandelle à celui qui lui permit de réaliser « l'importance de l'élevage ».

Portrait

« M. Abdoulaye Bouna Sémou Niasse nous avait conseillé de s'organiser en créant les Maisons de l'élevage », se souvient-elle. Ce riche parcours fait de cette conseillère départementale de Tambacounda une femme pionnière dans le secteur de l'élevage. Cependant, Dieynaba Sidibé décrit les pratiques des hommes consistant à reléguer les femmes éleveuses au second plan. « Les hommes prennent des décisions à la place des femmes éleveuses », déplore-t-elle. Alors que, selon elle, les femmes font leurs preuves dans la production du cheptel depuis des années. En 1995, elle participa au premier programme d'insémination artificielle initié par le ministère de l'Elevage. L'autre haut fait, elle fut réalisatrice d'un grand programme de 1 500 poulaillers pour les exploitations familiales grâce aux partenaires d'ONU- Femme, FNRA et le Ministère de l'Elevage et des Productions animales. Dieyba Sidibé a obtenu des distinctions qui récompensent son engagement en faveur du développement de l'élevage. Elle est Lauréate de la 18^{ème} édition du Grand Prix du Président de la République pour la promotion de la Femme, en 2012. La femme de poids dans le milieu pastoral a reçu également l'Ordre national du mérite. Son engagement pour le développement du secteur de l'élevage dépasse aujourd'hui nos frontières. Elle est

vice-présidente de l'Alliance mondiale des populations mobiles pastorales dont le siège est en Inde.

Femme pionnière, elle demeure convaincue de la contribution de l'élevage à l'économie du Sénégal et à la sécurité alimentaire du pays. C'est pourquoi, Mme Sidibé plaide pour l'introduction de nouvelles pratiques novatrices dans le pastoralisme. Il s'agit par exemple de l'organisation de la transhumance au regard des changements climatiques. Mieux, elle estime qu'« avec le Plan Sénégal Emergent (PSE), nous pouvons atteindre la sécurité alimentaire en développant l'élevage ». Pour ce faire, elle milite pour une politique de sécurité alimentaire du cheptel à travers la culture fourragère. Le cheptel et la production offrent de nombreuses possibilités en termes d'emplois. Et Dienaba Sidibé ne soutient pas le contraire. « Avec l'élevage, particulièrement le pastoralisme, on peut créer beaucoup d'emplois pour les jeunes », affirme-t-elle avec force. Les programmes et projets qu'elle initie donnent à la fille de Tambacounda l'opportunité de participer à des rencontres internationales pour défendre le pastoralisme en Afrique. Dieynaba Sidibé a valeur d'exemple pour une filière en pleine féminisation.

Papa Abdoulaye DIOP



POUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ENDOGÈNE GRÂCE À UNE FÉMINISATION DE L'AGRICULTURE LOCALE PAR ADY DIAW, MAIRE DE NDOFFANE



Ady DIAW Maire de Ndoffane

L'agriculture locale contribue à assurer la sécurité alimentaire des exploitants eux-mêmes, par le biais de leur production de manière directe. Elle permet également de contribuer de manière conséquente à l'augmentation du pouvoir d'achat des populations grâce aux revenus tirés des ventes de surplus de production sur le marché local.

La FAO estime que 40 % des urbains et habitants des villes périphériques pratiquent des activités agricoles dans les villes d'Afrique subsaharienne, et autour, pour leur autoconsommation, et plus secondairement, pour une commercialisation sur les marchés de la ville par exemple.

Au Sénégal, les femmes occupent une place centrale dans le système agricole local, de la production à la commercialisation. Fondamentale pour leur propre sécurité alimentaire, mais aussi pour celle de la ville, la pérennité de leurs pratiques suppose l'intégration de cette agriculture dans des politiques de développement agricole volontaristes.

Selon les estimations de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie [ANSD, 2014], si les hommes prédominent en tant que chef de ménage agricole (84,7 % contre 15,3 % de femmes) de manière générale, ce constat tend de plus en plus à

être inversé depuis quelques années.

Cette inversion s'explique par la conjonction de deux facteurs. D'une part, les femmes accèdent depuis quelques années plus facilement à la terre. D'autre part, en majorité analphabètes, elles ont peu de perspective d'emploi dans un autre secteur d'activité. Ainsi sont-elles largement impliquées dans tout le processus de production, de la préparation des champs à la récolte, mais aussi pour certaines, la revente sur les marchés. L'enjeu aujourd'hui pour les nouvelles équipes de gestion de nos collectivités territoriales issues des élections de Janvier 2022 est d'appuyer la féminisation de l'agriculture de nos territoires par l'accompagnement d'initiatives groupées d'investissement agricole des femmes en vue d'augmenter leurs revenus et de réduire le taux de chômage au niveau de cette composante ceci passe nécessairement par des progrès afin de professionnaliser et structurer l'agriculture locale, de se mobiliser pour une dynamique de transformation et de spécification de la production locale afin de créer de la valeur ajoutée captable localement et de proposer des services environnementaux pour un développement durable et inclusif.

L'intérêt d'un tel processus est qu'au-delà de son caractère bénéfique pour le bien-être collectif, il est un gage d'atténuation d'éventuelles frustrations sociales liées à la gestion des ressources locales. Ce renforcement de la présence féminine dans l'agriculture locale permettra également de faire face à la faiblesse des revenus des populations locales et de lutter contre la féminisation de la pauvreté dans nos territoires qui jette nombre d'entre elles dans les bras de l'oisiveté, de l'exode rural voire de la déperdition.

Ady DIAW, Maire de Ndoffane

ART ET CULTURE - Habiter Dakar : une exposition virtuelle

Lancée par le Goethe Institut, Habiter Dakar est une exposition virtuelle qui traite de l'habitat dans la capitale sénégalaise. L'étude a été menée par Nzinga Mboup et Caroline Geffriaud, tous deux architectes basés à Dakar. Elles ont constaté que l'offre actuelle de logements dans la ville était particulièrement éloignée des besoins de ses habitants. Les architectes ont analysé la progression du développement du paysage urbain et de l'habitat de la capitale sénégalaise, depuis le type d'habitat traditionnel jusqu'aux modèles d'habitat internationaux actuels qui semblent déconnectés de la réalité quotidienne de la plupart des habitants de la ville.

- La place de la vie en commun dans les espaces publics
- L'utilisation des espaces extérieurs privés
- Différences dans le vocabulaire du logement
- Espaces vitrines
- Modularité, extension et mutation du pré-construit

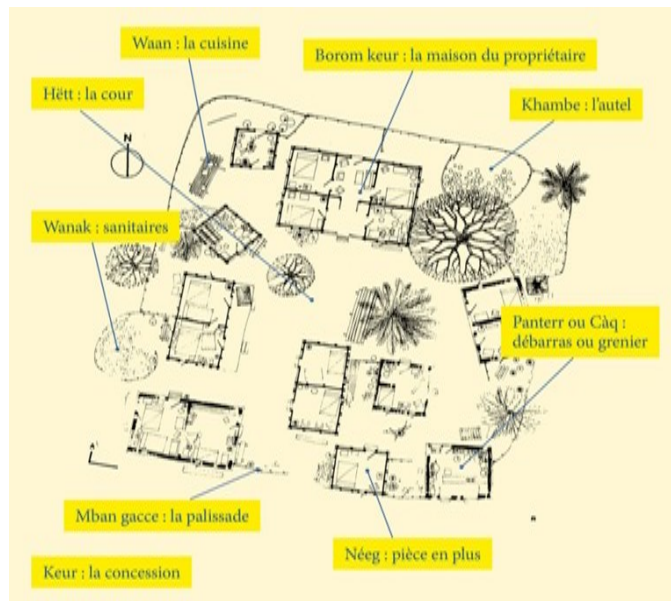


Photo Moustapha MBENGUE

L'étude se concentre sur le logement qui est une partie essentielle de la formation et de l'évolution de Dakar et suggère des réflexions théoriques et concrètes importantes pour le développement futur de la métropole africaine.

Les principales considérations relatives au logement ont été explorées à travers six thèmes distincts :

- L'importance du confort physique

Dans le contexte urbain contraint de Dakar, ces questions ont été posées comme des outils pour explorer une politique de logement pratique et une meilleure qualité de vie pour les habitants.



L'expo est visible sur Instagram : <https://www.instagram.com/>

Ibrahima Khalil